

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
POKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, May 1977

GROWTH, STABILITY AND EMPLOYMENT: STOCK-TAKING AND PROSPECTS

Commission discussion paper for the Tripartite Conference in
Luxembourg on 27 June 1977¹

The Commission has approved a document entitled "Growth, Stability and Employment: Stock-taking and Prospects" which is intended to be a basic discussion paper for the Tripartite Conference in Luxembourg on 27 June and to be a basis for consultations with the social partners and the representatives of the Member States between now and the conference to assure its effective preparation. The Tripartite Conference, brings together the Ministers for Economic Affairs and for Social Affairs and the representatives at European level of the social partners, that is, the employers' organisations and the trade unions. The last conference was held on 24 June 1976 in Luxembourg.

The forthcoming Tripartite Conference was called by the European Council which met in Rome on 25 and 26 March last and its aim is to take stock on the progress achieved since the 1976 conference and to assess the prospects for the future. In the Commission's view, this exercise will be fruitful only if there is agreement about the nature of the economic and social problems facing the Community and if there is a common will to overcome them. In its document, the Commission sets out its views on how this can be done.

Development since the last Tripartite Conference

The first part of the Commission document is a brief stock-taking of developments since last year's conference. Some progress was made towards reaching the goals set but not much. These were:

- a return to full employment by 1980
- a gradual reduction of the rate of inflation to approximately 4 to 5 per cent by 1980, and
- an average annual growth of GNP of about 5 per cent in real terms during the five years to 1980.

The Commission admits that although a quick recovery could not have been expected, the achievement over the past year has been below what had been hoped for at the time of the last Tripartite. The policies followed have been more or less in line with those that were recommended - especially anti-inflation policies where major efforts have been made and in most instances a restraint on the growth of money wages has been effectively accepted. But the problems have turned out to be more serious than had first seemed. The problems are then briefly reviewed under such headings as: oil price effects,

developing countries, world trade developments, inflation, investment weakness and increased numbers of young people coming on the labour market.

The challenge for the Community

The Community, the document declares, is facing a series of difficulties and although living standards are relatively high, parts of its industrial structure are older and less flexible than those of some competitors. Accepting these difficulties passively might seem an easy option in the short run but in a competitive world it would mean a declining role for the Community, a lowering of sights for real incomes and growth and a holding back of social objectives. Therefore, such an option is clearly not to be pursued.

Instead, the Community should recognise its changed situation, resolve to overcome the difficulties, accept the need for much greater social consensus in order to bring about the internal changes and innovation necessary to assure progress and undertake to use and develop national and Community policies and mechanisms for this purpose.

Principles for action

In the final part of the document, the Commission sets out its views on the principles for action for which it urges common agreement. In the first place it lists those policies which should be avoided such as resort to protectionism.

Among the policies to be adopted, the Commission lists: appropriate adjustment of basic economic policies at national level to the balance of payments and rate of inflation situation, the urgent need to reach higher levels of investment, and coordination of the various actions taken to bring about the necessary structural changes at both national and Community level. The Commission's recently proposed action programme for the steel sector is an example of such coordinated action.

In the fight against unemployment, the emphasis should be put on the restoration of healthy economic growth, but, in the meantime, various measures to stimulate employment should be considered and the "classical" methods of aiding employment must be continued and strengthened if necessary. These include:

- improvement of job placement services and vocational guidance
- improvement of the transition from school to work
- improvement of vocational training facilities and encouragement of retraining
- promotion of aids to support geographical and occupational mobility.

In the employment context, the Commission document also urges the need for special measures in favour of young persons and women at Community level but as Community action is limited in scope, a full commitment of Member States and Social Partners is required. Appropriate action to limit inflation and to keep the growth of money incomes and the level of prices in line with objective economic criteria is also advocated. Finally, a better utilisation of the Community's financial instruments, Social and Regional Funds, FEOGA, ECSC aids, European Investment Bank, etc., should be seen as a way of advancing progress towards the goals mentioned above. The Commission has already made proposals for improvements in the various funds and a better coordination.

It is recognised that the actions outlined above may be insufficient by themselves. Possible further actions are contemplated but need more analysis and debate. These further actions might include: work-sharing and employment premiums, the question of working conditions, possibility of public sector employment and creation of flexibility on the labour market.

Conclusions

In the conclusions, the Commission emphasises that above all, Governments and Social Partners must work to create an environment in which all parties are confident that an acceptance of change will bring benefits for all. The Community, for its part, will work for the maintenance of coherence in its internal and external policies particularly as concerns the effects on employment, and will pursue its efforts to relate Community actions to the most pressing needs.

None of the parties present at the Conference hold alone the key to actions. Governments and Commission, employers and workers are, each in their own way, responsible for some of these instruments. By putting together these responsibilities, the Community can achieve the objectives of growth, stability and full employment. It is in this spirit that the Commission will be working before, during and after the Conference.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, mai 1977

CROISSANCE, STABILITE ET EMPLOI : SITUATION ET PERSPECTIVES

Document de travail de la Commission pour la conférence tripartite qui se réunira le 27 juin 1977 à Luxembourg (1)

La Commission a adopté un document intitulé : "Croissance, stabilité et emploi: situation et perspectives". Ce document est destiné à servir de base aux travaux de la conférence tripartite qui se tiendra le 27 juin 1977 à Luxembourg ainsi qu'aux contacts préparatoires avec les partenaires sociaux et les représentants des Etats membres qui auront lieu d'ici là.

La conférence tripartite réunit les ministres des affaires économiques, des affaires sociales et les représentants, au niveau européen, des partenaires sociaux, c'est-à-dire les organisations patronales et syndicales. La dernière conférence s'est tenue le 24 juin 1976 à Luxembourg.

La prochaine conférence tripartite a été convoquée par le Conseil européen réuni à Rome les 25 et 26 mars derniers. Elle a pour objet de faire le point des progrès réalisés depuis la conférence de 1976 et d'évaluer les perspectives d'avenir. La Commission estime que ces travaux ne seront fructueux que dans la mesure où l'on aura pu s'accorder sur la nature des problèmes économiques et sociaux auxquels la Communauté se trouve confrontée et où il y aura une volonté commune de les résoudre. Dans le document susmentionné, la Commission présente ses vues sur les moyens de réaliser cet objectif.

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE CONFERENCE TRIPARTITE

La première partie du document de la Commission fait très brièvement le point de la situation depuis la conférence de l'an dernier. Certains progrès ont été réalisés, mais ils sont limités. Les objectifs à atteindre étaient les suivants:

- retour au plein emploi en 1980,
- réduction progressive du taux d'inflation de façon à le ramener à 4 à 5% environ en 1980,
- croissance annuelle moyenne du PNB d'environ 5% en termes réels jusqu'à 1980.

La Commission reconnaît que si l'on ne pouvait s'attendre à un redressement rapide de la situation, les résultats enregistrés en un an se situent cependant à un niveau inférieur à celui que l'on espérait atteindre lors de la dernière Tripartite. Les politiques adoptées ont plus ou moins été conformes aux lignes directrices qui avaient été recommandées. En particulier, des efforts importants ont été accomplis pour réduire les taux d'inflation tandis que la modération dans l'accroissement des salaires nominaux a été généralement acceptée. Toutefois, les problèmes se sont révélés plus graves qu'il n'avait semblé au premier abord.

L'ENFANT POUR LA COMMUNAUTÉ

La Communauté, poursuit le document, est confrontée à un certain nombre de difficultés. En effet, bien que le niveau de vie de ses habitants soit relativement élevé, certaines de ses structures industrielles sont plus anciennes et moins souples que celles de quelques uns de ses concurrents. Une solution de facilité pour le court terme consisterait à accepter ces difficultés avec passivité. Mais dans un monde de concurrence, cela signifierait le déclin du rôle de la Communauté, la détérioration des perspectives de croissance et de progression des revenus réels et par là même l'ajournement des objectifs poursuivis sur le plan social. Cette solution ne peut donc être retenue en aucune façon.

En revanche, la Communauté devrait à la fois reconnaître que la situation dans laquelle elle se trouve a changé, se résoudre à surmonter les difficultés, admettre la nécessité d'un consensus social plus large qui permette de réaliser les transformations internes et les innovations nécessaires au progrès de la Communauté et enfin, s'engager à mettre en œuvre et à développer dans ce but les politiques et les mécanismes nationaux et communautaires.

PRINCIPES D'ACTION

Dans la dernière partie du document, la Commission expose son point de vue sur les principes d'action pour lesquels il est urgent que l'accord se fasse. Dans ce contexte, elle fait tout d'abord l'inventaire des politiques à éviter comme le recours au protectionnisme.

Parmi les politiques à adopter, la Commission énumère l'adaptation, sur le plan national, des politiques économiques de base à la situation propre à chaque pays concernant la balance des paiements et le taux d'inflation, la nécessité d'atteindre rapidement un niveau plus élevé des investissements, et la coordination des diverses actions visant à apporter les changements structurels nécessaires sur le plan tant national que communautaire. Le programme d'action que la Commission vient de proposer pour le secteur sidérurgique peut être cité en exemple à cet égard.

Dans la lutte contre le chômage, l'accent doit être mis sur le rétablissement d'une croissance économique saine. Entre-temps, diverses mesures susceptibles de stimuler l'emploi doivent être envisagées tandis qu'il faut continuer d'appliquer et, si besoin est, de renforcer les "méthodes classiques" d'aide à l'emploi et notamment :

- améliorer les services de placement et d'orientation professionnelle
- faciliter le passage de l'école à la vie active
- améliorer les possibilités de formation et encourager le recyclage
- développer les aides destinées à favoriser la mobilité géographique et professionnelle.

S'agissant de l'emploi, le document de la Commission souligne la nécessité de prendre rapidement au niveau communautaire des mesures spéciales en faveur des jeunes et des femmes. Toutefois, l'action communautaire ne pouvant se développer au-delà de certaines limites, leur succès suppose l'engagement sans réserve des Etats membres et des partenaires sociaux. La Commission recommande par ailleurs de prendre les initiatives qui s'imposent pour juguler l'inflation et pour encadrer la progression des revenus réels et des prix selon des critères économiques objectifs. Enfin, la réalisation des objectifs susmentionnés pourrait être facilitée par une meilleure utilisation des instruments financiers de la Communauté, notamment le Fonds social, le Fonds régional, le FEOPA, les aides CECA et la Banque européenne d'investissement. A cet égard, la Commission a déjà présenté plusieurs propositions visant à améliorer le fonctionnement des fonds et à établir une meilleure coordination.

Il est possible que les actions décrites précédemment ne soient pas suffisantes. Des initiatives seraient éventuellement envisagées mais demanderaient à être examinées et discutées plus amplement. Parmi celles-ci, il conviendrait de citer : la répartition du travail et les primes à l'emploi, la question des conditions de travail, la possibilité d'emploi dans le secteur public et la création d'une souplesse du marché de l'emploi.

CONCLUSIONS

Dans ses conclusions, la Commission insiste surtout sur le fait que gouvernements et partenaires sociaux doivent s'employer à créer un climat où chacune des parties ait la conviction que l'acceptation du changement sera bénéfique pour tous. La Communauté, pour sa part, doit s'efforcer de maintenir la cohérence de ses politiques internes et externes, particulièrement en ce qui concerne les effets sur l'emploi. Elle doit aussi poursuivre ses efforts pour que son action réponde aux besoins les plus urgents.

Aucune des parties présentes à la conférence ne détient, à elle seule, les instruments pour l'action. Gouvernements et Commission, employeurs et travailleurs sont, chacun pour sa part, détenteurs d'une fraction de ces instruments. C'est par la mise en commun de ces diverses fractions de pouvoirs que la Communauté parviendra à réaliser les objectifs de croissance, de stabilité et de plein emploi qu'elle s'est assignés. C'est dans cet esprit que la Commission compte déployer ses efforts avant, pendant et après la conférence.